



AEDBF
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinar qu'elle organise **le mardi 1^{er} décembre 2020 de 9 h 00 à 10 h 30 par visioconférence (Cisco Webex)**

Madame Elise Lelong

BNP Paribas – LEGAL – Member of the Competition Law Practice

et

Madame Tabitha Coombe

BNP Paribas – LEGAL – Specialised Global Coordinator for CIB Corporate Banking

et

Madame Katrin Schallenberg

Clifford Chance – Partner – Competition Law

traiteront du thème :

« Le marché européen de la syndication et le droit de la concurrence »

Les crédits syndiqués sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie car ils constituent des sources supplémentaires de financement externes pour les emprunteurs. Cela étant, ils supposent une coopération entre banques concurrentes et, à ce titre, doivent faire l'objet d'une vigilance particulière au regard des règles applicables en droit de la concurrence.

Cette problématique, bien connue des banques, a fait l'objet d'une étude approfondie lancée par la Commission européenne. Les interactions entre les différents acteurs du syndicat ainsi que le processus de syndication y sont minutieusement analysés, des prémices de la constitution du syndicat jusqu'à l'éventuel défaut de l'emprunteur. Chacune de ces étapes soulève des problématiques de droit de la concurrence (notamment échange d'informations commercialement sensibles entre concurrents, accords anticoncurrentiels). Il est donc important de connaître, et de mettre en œuvre, les bonnes pratiques permettant d'élaborer de telles structurations financières en conformité avec le droit de la concurrence.

Modalités d'inscription au Webinar
du mardi 1^{er} décembre 2020 de 9 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Cisco Webex)

L'objet du présent Webinar est de fournir les principales clés d'analyse du « marché de la syndication » en droit de la concurrence à l'aune de cette étude de la Commission européenne :

- I. Enjeux et problématiques en droit de la concurrence
- II. Une analyse casuistique à chaque étape de la syndication

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 35,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2020,
- (ii) 45,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences et les étudiants en droit (élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

CHEQUE BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 30 novembre 2020.

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 30 novembre 2020 au plus tard.

Ce Webinar est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

aedbf.france@gmail.com

Cette manifestation n'est pas éligible à la validation de la formation continue des avocats.